## CONSTRUISONS UNE REMISE A F

Le cultivateur doit toujours avoir en vue le maintien de la fertilité, dans l'exploitation de son champ.

De tout temps, le fumier de ferme a été considéré comme le plus efficace et le plus économique des engrais capables de restituer au sol une partie des éléments nutritifs que les récoltes prélèvent chaque année; cependant, le fumier de ferme ne donnera au champ qu'en autant qu'il aura été bien conservé.

Le mode de conserver le fumier un peu partout, tantôt sous les gouttières des bâtisses, tantôt dans les champs, sans y porter aucune attention, lui enlève la moitié de sa valeur.

Dans le but de démontrer aux cultivateurs les nombreux avantages de la bonne conservation des fumiers de ferme, pour les utiliser au maintien de la fertilité des terres, l'honorable ministre de l'Agriculture de la province de Québec accorde une subvention spéciale pour la construction de remises à fumier modèles, construites conformément aux plans approuvés par le ministère de l'Agriculture. Cette subvention est accordée aux conditions suivantes:

- 1.---La remise doit avoir toiture, un lambris, et une plateforme en béton étanche, légèrement inclinée vers le centre. On peut y ajouter une citerne, destinée à recueillir le purin déversé par les rigoles de l'étable.
- 2.---S'il n'y a pas de citerne, le contour de la plate-forme devra être surmonté d'un petit mûr de béton d'au moins 2 pieds de hauteur.
- 3.---La grandeur de la remise doit être proportionnée à l'importance du troupeau.
- 4.---La subvention accordée par le ministère de l'Agriculture est de \$25.00.
- 5.---Les cultivateurs désireux de construire une remise à fumier, devront s'entendre avec leur agronome, qui est chargé de leur donner gratuitement les plans et instructions nécessaires.

Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec

